



Déclaration Liminaire UNSA Justice au Comité Technique du 01/12/20

Messieurs les Chefs de Cour,

Alors que le pays traverse une période particulièrement complexe, marquée par une situation sanitaire catastrophique doublée d'une défiance croissante de la population envers notre institution, mon organisation s'inquiète des décisions prises au niveau du ressort :

Concernant la gestion de la crise due au Coronavirus, nous apprécions le déploiement de matériel permettant le respect des gestes barrières tout en regrettant le déploiement tardif des barrières en plexiglas permettant de limiter les risques de contamination dans les bureaux partagés par plusieurs personnes.

Toutefois, force est de constater que concernant la question du télétravail, le personnel fait face à de fortes réticences de la hiérarchie. Ainsi le nombre de personnes travaillant à domicile plus d'une journée par semaine, suivant ainsi les recommandations de la ministre de la Fonction Publique dans la circulaire du 07 octobre 2020, sont encore beaucoup trop faible au sein de notre ressort pour avoir un impact notable sur la situation sanitaire au sein de nos juridictions.

Concernant la gestion informatique de cette crise, il est frappant de voir le déploiement tardif de matériel adapté, ainsi nous sommes toujours en attente de 11 ultraportables supplémentaires sur le TJ d'Angers, portant le total de portables à disposition du personnel de greffe à 38, ce qui est trop peu sur une juridiction de cette taille.

De plus, le dernier lot de portables de télétravail est équipé du système de cryptage Cryhod qui rend très compliqué la transmission de ces machines à d'autres collègues, permettant un roulement au sein des services. La présence de cet applicatif a empêché le déploiement d'ultraportables à Saumur, pourtant juridiction en souffrance.

Ensuite, il est désolant de constater que de nombreux applicatifs sont inaccessibles aux télétravailleurs, ainsi les tests de Winci n'ont débutés que la semaine dernière dans la juridiction et il n'est prévu que très peu d'utilisateurs sur cet applicatif. Il est aussi bon d'évoquer Wineurs, qui bien que fonctionnel grâce au VPN n'est pas autorisé en télétravail.

Enfin, il est toujours regrettable de voir le peu d'accessoire permettant l'aide au travail de greffe à distance comme en présentiel : peu de scanners individuels, dysfonctionnels sous le nouveau master Windows 10, des imprimantes individuelles datant de 2008 et rincées jusqu'à la corde...

Il est, pour toutes ces raisons, peu probable que notre ministère puisse offrir le visage moderne qu'il devrait arborer en ces temps difficiles.

Au sujet des demandes budgétaires 2021, nous constatons avec effroi que le processus de braderie des savoirs faire et de l'expérience de nos agents est bien engagé :

Oui, les greffes ont besoin d'aide et de personnel, et oui cette situation n'est pas conjoncturelle.

Notre organisation reçoit de nombreux appels à l'aide de personnels débordés, écrasés sous la charge de travail, en particulier dans les services traitant le contentieux civil, mis de côté au profit du pénal.

Tout ce dont est aujourd'hui capable notre ministère est d'offrir à ces services en attente de l'assistance concrète de petites mains, déjà formées et efficaces sur leurs tâches (numérisation,

classement, saisie, manutention...), des contractuels précarisés et ne disposant pas d'une culture judiciaire leur permettant d'exercer immédiatement leurs fonctions !

Les juridictions du ressort ont besoin d'adjoints techniques et administratifs, les mêmes personnels dont vous demandez la transformation en emplois de greffiers sur les TJ d'Angers et Laval.

Concernant les greffiers, ils sont hostiles à accueillir ces contractuels non formés, ne pouvant prendre ni audiences ni permanences, et comble du mépris, mieux payés qu'un greffier débutant !

Les juridictions ont besoin d'emplois pérennes, et ce à tout les niveaux, et pas d'emplois précaires risquant de mettre à mal le statut des fonctionnaires présents et jetant un trouble sur la répartition des fonctions au sein des tribunaux du ressort!

Les représentants UNSA SJ du ressort de la CA ANGERS